

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE jeudi 9 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars à 16h, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2017

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Isabelle BLAS, Laurent COMBEL, Jean Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Claude GUILLAUME, Philippe LEEUWENBERG, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Maurice MOLLARD, Marylène MOUCHERON, Hervé REYNAUD, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Jacques SAUVAN, Olivier TOURRENG, Gilbert TREMOLET, Eric VANONI, Dominique YALOPOULOS.
En exercice : 22	<u>Excusés</u> : Céline REYNAUD, Martine CHARMET.
Présents : 19	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU.
Votants : 19	<u>Egalement présents</u> : Bernard Buis, Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H.

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du Bureau du 09/02/2017 est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est Jean Aramburu.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS

1. Zone d'activités de Die : validation d'une convention de servitude avec ENEDIS relative à un branchement électrique.
2. Personnel : plan de formation 2017.
3. Personnel : Suppression de 2 emplois et mise à jour du tableau des effectifs.
4. Bâtiments : acquisition à la commune de Die du bâtiment sis sur la parcelle AV916 à Die pour agrandissement du siège de la CCD.
5. Déchets : demande de subventions pour la modernisation des déchetteries de Luc en Diois et La Motte Chalancon.
6. Enfance-Jeunesse : conventions de partenariat d'aide au BAFA/BAFD.

B. DEBAT-INFORMATION

7. Finances : préparation du vote budgétaire 2017.

Le Président introduit la séance par un hommage à RBiglia. Il précise que Raymond est resté investi jusqu'au bout dans les affaires financières de la collectivité. Une minute de silence lui sera consacrée au Conseil.

AMatheron indique qu'il proposera au Conseil de rajouter la motion de défense de l'hôpital à l'ordre du jour. Il signale que l'ARS ne respecte pas l'avis de la Ministre en indiquant aux docteurs candidats que leur avenir sera à Valence à court terme et non à Die. Il juge la position de l'ARS absurde. PLeewenberg ajoute que le directeur de l'ARS étant l'auteur du rapport sur la fermeture des petits établissements ; cela risque de ne pas faciliter l'avenir de la maternité. Le Préfet a réitéré par écrit en février l'engagement pris par la Ministre concernant l'ouverture maintenue à 5 ans. Il regrette que ce courrier ne soit pas porté à connaissance des candidats. Il préconise l'organisation d'une réunion très prochainement. AMatheron répond que les députés sont informés. Il estime que, seule une réaction forte de la Ministre, pourrait débloquer la situation et mettre fin à l'attentisme de l'ARS.

IBlas suggère de ne pas organiser les élections pour maintenir la pression. Pour AMatheron, cela donnerait raison aux abstentionnistes et ne permettrait pas l'expression de la démocratie. IBlas s'indigne du non-respect de la décision ministérielle. PLeewenberg propose de « ressortir » les banderoles de protestation éditées en 2008.

Enfin, AMatheron évoque sa rencontre avec le nouveau Sous-préfet de Die. Ce dernier a bien pris sa place. Il dispose d'une bonne connaissance des dossiers du territoire et connaît, de par son expérience antérieure, le fonctionnement des collectivités.

A. DECISIONS

1. Zone d'activités de Die : validation d'une convention de servitude avec ENEDIS relative à un branchement électrique.

Le vice-président en charge des zones d'Activités (Olivier Toureng) expose :

Vu la convention de servitude ASD 06 OSR n°43674556 avec ENEDIS ;

Considérant que le réseau électrique principal de la zone d'activités de Die a été créé et mise sous tension, que des fourreaux en attente ont été posés pour permettre la mise en œuvre de lignes électriques souterraines afin de desservir les usagers, au droit de chaque parcelle,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de mettre à disposition d'ENEDIS l'un de ces fourreaux, enterré sur la parcelle de la CCD entre le boîtier de dérivation en place et la future logette compteur du client en limite de propriété,

Considérant que ce fourreau sera équipé d'un câble électrique pour un branchement en 410 V concernant l'alimentation de la parcelle BE 189, client MADKO. (Mr BOURDELIN et Mme LAFAURIE),

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la convention de servitude n ASD 06 OSR n°43674556 avec ENEDIS,**
- **autorise le Président à la signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

Pas de remarque.

2. Personnel : plan de formation 2017.

Le vice-président en charge du Personnel (Olivier Toureng) expose :

Le plan de formation des agents de la collectivité pour 2017 a été établi. Il s'agit de l'outil de convergence entre les demandes de formation formulées par les agents au cours de l'entretien individuel annuel, les obligations statutaires et les souhaits de la collectivité. Il comprend les formations obligatoires (intégration, professionnalisation), les formations relatives à la santé et à la sécurité et les formations facultatives (perfectionnement, préparations concours et examens, bilans de compétence).

Ce plan de formation a été transmis au Comité technique qui a émis un avis favorable en date du 13 février 2017 et des crédits ont été prévus au budget.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le plan de formation initial 2017 des agents de la collectivité ci-joint**
- **dit que des crédits ont été prévus au budget pour la mise en œuvre de ce plan**
- **charge le Président des formalités nécessaires pour l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

3. Personnel : Suppression de 2 emplois et mise à jour du tableau des effectifs.

Le Vice-Président en charge du personnel (Olivier Tourreng) rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Bureau de délibérer sur le tableau des emplois et des effectifs.

Suite à la mise en place du protocole PPCR (Parcours professionnel, carrière et rémunération), à la réorganisation des services de la collectivité et aux mouvements de personnel, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Comité technique a été saisi et a donné un avis favorable en date du 13 février 2017 sur la suppression des deux emplois suivants :

- Un emploi d'attaché territorial à temps complet (ex chargé de mission agricole)
- Un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (départ en retraite).

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide la suppression des deux emplois ci-dessus**
- **dit que le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité s'établit à ce jour comme suit :**

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET (occupés par des agents stagiaires, titulaires ou non titulaires)

Cadres d'emploi	Cat.	Emplois créés	Emplois pourvus	Dont NT
Emploi fonctionnel				
- Directeur Général des Services	fonct	1	0	0
Filière administrative/Grades				
- attaché territorial principal	A	1	1	0
- attaché territorial	A	7	6	1
- rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
- rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
- rédacteur	B	1	1	0
- cadre d'emplois des rédacteurs	B	1	1	1
- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	1	0
- adjoint administratif	C	4	3	0

Filière technique/Grades				
- ingénieur principal	A	1	1	0
- Ingénieur	A	1	1	0
- technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
- technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	0
- technicien territorial	B	1	1	0
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	0
- adjoint technique territorial	C	5	5	0

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET (occupés par des agents stagiaires, titulaires ou non titulaires)

Cadre d'emploi	Cat.	Emplois créés	Emplois pourvus	Dont NT	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière technique					
-Technicien territorial	B	1	1	1	1 de 17h00 hebdomadaires
- adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2	2	1	1 de 31h45mn hebdomadaires 1 de 7h30 mn hebdomadaires
Filière sociale					
- éducateur de jeunes enfants	B	1	1	0	1 de 20h hebdomadaires

EMPLOIS D'AVENIR A TEMPS COMPLET

	Emplois créés	Emplois pourvus
- Agent technique polyvalent	1	1

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

Pas de remarque.

4. Bâtiments : acquisition à la commune de Die du bâtiment sis sur la parcelle AV916 à Die pour agrandissement du siège de la CCD.

Le Président expose :

Vu le bail emphytéotique, signé avec la commune de Die,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 27 décembre 2016, qui évalue la valeur vénale de ce bien à 110.000€. (Cent Dix Mille euros),

Considérant que les nouvelles compétences génèrent un besoin en bureaux pour les agents à venir. Ce bâtiment permettrait de créer 7 à 11 postes de travail supplémentaires immédiatement, sans compter la possibilité d'aménagement des combles,

Considérant que l'achat de ce bâtiment accessible de plain-pied et doté de sanitaires adaptés permettrait en outre de se conformer aux règles d'accessibilité à moindre coût,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **détermine le prix d'achat à la commune de Die à partir de l'estimation des domaines du bâtiment sis sur la parcelle AV196 à Die, soit à 120 000€ (Cent Vingt Mille euros),**
- **autorise le Président à signer tout acte administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.**

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

AMatheron précise que les travaux budgétisés permettront de rendre accessible tous les services au public ainsi qu'une salle de réunion. Ils permettront de donner de l'espace supplémentaire. Il indique que FSauvet a commencé à étudier sur plan les nouveaux aménagements possibles.

5. Déchets : demande de subventions pour la modernisation des déchetteries de Luc en Diois et La Motte Chalancon.

Le Président expose :

La réforme de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif a généré les résultats escomptés (plus de 80% de tri des gisements de papiers, cartons, emballages et verre). Des déchets se sont reportés sur les déchetteries (+30% d'encombrants depuis 2011).

La Commission ordures ménagères a proposé la rénovation de la totalité du parc de déchetterie pour leur mise en sécurité, l'augmentation de l'offre de tri et le développement de la compaction pour limiter les coûts et les impacts environnementaux. La première tranche de rénovation concerne les déchetteries de Luc en Diois et la Motte Chalancon avec le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Aménagements Luc	201557	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	240000
Aménagements La Motte	152440	Département de la Drôme	20%	96000
		Autofinancement CCD	30%	144000
Compacteurs Luc	46935			
Compacteurs La Motte	46935			
4 basculeurs	28000			
Divers et imprévu	4133			
TOTAL	480000	TOTAL		480000

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise le Président, à déposer les demandes de subvention,**
- **autorise le Président à engager toute démarche et signer tout document permettant la poursuite des études et les demandes d'autorisation pour la modernisation des déchetteries de Luc en Diois et de La Motte Chalancon,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

OFortin précise que la CCD va prendre rang auprès du Département (au titre des projets de cohérence territoriale) et de la Région. Le taux d'autofinancement est passé à 30% lorsque le projet financé correspond aux compétences obligatoires de la collectivité.

6. Enfance-Jeunesse : conventions de partenariat d'aide au BAFA/BAFD.

La vice-présidente en charge de l'Enfance Jeunesse (Marylène Moucheron) expose :

Considérant le soutien financier de la CCD, inscrit dans le contrat enfance jeunesse, pour l'organisation de stages BAFA et BAFD, dans le cadre de la professionnalisation des animateurs (notamment TAP) ou toute autre personne intéressée,

Considérant qu'en 2017, 2 stages BAFA de base et d'approfondissement sont déjà prévus au Martouret, organisés par les CEMEA et AROEVEN,

Il est proposé que la CCD concentre ses conventions de partenariat avec 4 structures : CEMEA, AROEVEN, l'UFCV et la Mission locale. Il vous est proposé de valider 2 conventions :

	2017	2018
UFCV	900€ au maximum	900€ au maximum
CEMEA	1150€ au maximum	1850€ au maximum

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve les conventions de partenariats avec les structures UFCV et CEMEA pour 2017,**
- **autorise le Président, à les signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

MMoucheron indique que le partenariat développé avec la cité scolaire permet une véritable collaboration et répond à une forte demande des lycéens.

B. DEBAT-INFORMATION

7. Finances : préparation du vote budgétaire 2017.

Le Président aborde la présentation du budget prévisionnel de la CCD en indiquant que la section de fonctionnement est plus importante que l'année passée avec la prise en charge de la fiscalité professionnelle (dont une dynamique estimée à 18K€) et que la section d'investissement comprend le paiement de la fibre.

Il est rappelé aux délégués que la taxe de séjour est intégralement et obligatoirement perçue par la CCD et reversée à l'EPIC. Par ailleurs, les ventes de la ZA de Die zone sud devraient permettre d'assurer la trésorerie des travaux de la zone nord.

Des échanges s'engagent sur les possibilités de revaloriser les bases de la fiscalité ménages au sein des commissions locale des impôts locaux.

Sur le taux de CFE, il est rappelé que c'est bien un taux moyen pondéré calculé par la DDFIP (soit l'addition du taux intercommunal au taux moyen des communes).

GTrémolet exprime que contrairement à l'année passée, la ville de Die reconnaît les besoins financiers de l'intercommunalité et sa majorité votera cette augmentation fiscale. AMatheron ajoute que les nouveaux besoins financiers sont estimés sur les nouvelles compétences de l'intercommunalité (comme les logements sociaux qui nécessitent une participation financière de l'intercommunalité).

Pour Biovallée, AMatheron précise que la subvention a été réduite ; l'association recherche des engagements pérennes auprès des entreprises locales.

PLeeuwenberg demande un point d'actualité sur l'amendement du Sénat concernant la compétence eau et assainissement et le rattachement des eaux pluviales à la GEMAPI. AMatheron répond que l'amendement doit être présenté à l'assemblée. Ce sera donc la nouvelle assemblée nationale qui devra statuer au final. Enfin, PLeeuwenberg demande s'il est possible d'avoir un bilan chiffré sur l'activité générée par les ZA, (nombre d'entreprises installées, d'emplois nouveaux créés, type d'activités...). OTourenng propose de faire ce bilan dans le 2^{ème} semestre 2017. Il ajoute que sur Die, il ne reste que 3 lots à vendre sur 21.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h30.

Le prochain Bureau aura lieu le 13 avril à 17h30 à la Communauté des Communes.

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président